



Le 12 juin 2012

Madame Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à  
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)**

Madame,

En réponse à votre lettre du 8 juin dernier concernant l'objet susmentionné, voici les renseignements complémentaires demandés portant sur les chemins sous la compétence du ministère des Transports, notamment la route 143 et l'autoroute 55.

Nous avons observé la présence de déchets laissés par les camions de Waste Management, au pourtour de l'entrée et de la sortie du site d'enfouissement. L'entreprise devrait tout mettre en place pour éviter ces inconvénients dans nos emprises.

Par ailleurs, l'exploitation du site entraîne une augmentation la circulation lourde sur le réseau du Ministère. Cela dit, ce dernier ne peut attribuer la dégradation de la chaussée à une seule entreprise, d'autant plus que les camions doivent respecter les charges légales et que le Ministère doit permettre l'accès à un réseau routier fonctionnel permettant le transport des marchandises.

En espérant que ces renseignements vous seront utiles, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le chef du Service des inventaires  
et du Plan

Marie-Eve Turner, ing.

MET/PB/jm

c. c. M. Richard Dionne, directeur  
M. Patrick Houle, chef des centres de services du Centre-du-Québec